FRC 4°. 33625 33625

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 13335

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE VILLERS

SUR les projets de résolution relatifs aux monnoies.

Séance du 14 Vendémiaire, an V.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

TOUT se tient dans la nature & dans la politique : l'objet qui nous occupe est lié plus qu'on ne le pense peut-être au bonheur & à la prospérité de la République. Le système monétaire d'une nation qui commerce avec les différentes

parties du monde doit néceſſairement influer ſur ſon induſtrie. Ce n'eſt pas aſſez de concevoir des projets qui préſentent quelques avantages au pays pour lequel ils ſont faits, il faut encore qu'ils ſoient calculés dans leurs rapports avec les nations étrangères.

Les reſſources de la France, les moyens dont elle peut en faire uſage pour relever ſon crédit & le rendre à jamais inébranlable, les moyens de mettre ſes finances dans un meilleur ordre, de les diriger ſur un plan plus ſimple, plus naturel, plus avantageux aux peuples & plus utile à l'état, ſont auſſi les moyens d'étendre ſon commerce, de multiplier ſes productions naturelles & celles de ſon induſtrie.

L'expérience a fait faire des progrès rapides à la phyſique: l'expérience ne doit-elle pas ſervir auſſi à développer tous les principes de la politique & de l'adminiſtration, & à élever cette ſcience au degré de perfection qui aſſure le bonheur des peuples? Preſque les mêmes événemens ſe reproduiſent ſans ceſſe, & leurs cauſes ſe reſſemblent à beaucoup d'égards. En cette matière, on ne ſauroit trop réfléchir ſur les fautes paſſées, ſur les moyens de les réparer & de prévenir les fautes à venir.

Il n'eſt point de pays où le principe d'économie politique, *Ne touchez pas aux monnoies*, ait été plus mal ſuivi qu'en France, ſur-tout depuis la révolution. Il falloit, ſans doute, faire diſparoître les ſignes de l'eſclavage & les remplacer par ceux de la liberté; mais la politique exigeoit peut-être, ainſi que l'intérêt du commerce, qu'on en laiſsât le titre & le poids. Les variations qu'éprouve la monnoie finiſſent toujours par enrichir quelques individus & ruiner la nation. L'ancien gouvernement en abandonnoit le ſoin à des mains inſouciantes ou dociles à ſes beſoins; il en avoit fait un objet de ſpéculation & de finances; il ne ſe contentoit pas d'en retenir les frais de fabrication, il en retiroit encore un impôt aſſez conſidérable, comme la commiſſion vient de vous le démontrer dans le ſupplément de ſon rapport.

Aujourd'hui ce n'eſt plus la richeſſe d'un ſeul, mais le

LIBERAL ARTS LIBRARY CHICAGO

patrimoine de tous ; ce n'eſt plus la cupidité qui en diſpoſe ; mais l'intérêt bien entendu de la nation.

Il ne faut pas, d'un côté, épargner quelques dépenſes au tréſor public, &, de l'autre, cauſer des pertes conſidérables au commerce & à l'induſtrie ; il ne faut pas ſur tout diminuer la ſurveillance dans une place qui paroît en exiger davantage.

La commiſſion commence par vous prévenir qu'*une difficulté qui n'a pas encore été traitée par ceux qui ont écrit ſur les monnoies, mérite votre attention : c'eſt de ſavoir ſi les frais de fabrication doivent être à la charge du gouvernement ou à celle des particuliers* ; &, ſans développer cette queſtion, qu'elle regarde cependant comme très-importante, ſans donner aucun motif pour juſtifier l'opinion qu'elle préfère, elle tranche avec hardieſſe la difficulté ; elle vous propoſe de charger les particuliers des frais de fabrication.

Au premier coup-d'œil, il paroît juſte que cette dépenſe ſoit ſupportée plutôt par les citoyens que par le gouvernement. L'or & l'argent n'étant monnoie que par l'empreinte de l'Etat, qui en atteſte le titre & le poids, il ſemble naturel qu'il n'en faſſe pas les frais ; mais quand on conſidère combien cette légère économie peut nuire à la proſpérité du commerce, on ne balance pas à en faire le ſacrifice.

Dans un pays, *à la Chine*, par exemple, où l'acheteur & le vendeur ſont réduits à peſer la quantité d'or ou d'argent avec lequel ils paient le prix d'un autre objet, l'or & l'argent ſont marchandiſes. Dans celui où l'autorité publique en détermine le titre & le poids, ils ſont monnoie ; mais en devenant monnoie, ils ne ceſſent pas d'être marchandiſe : ils ont une empreinte de plus & une nouvelle dénomination ; mais ils ſont toujours ce qu'ils étoient, & ils n'auroient pas une valeur comme monnoie, s'ils n'en avoient pas une comme marchandiſe.

C'eſt d'après ces principes que s'établiſſent les relations commerciales avec les nations étrangères. Le change ne ſe fixe que ſur la valeur réelle & intrinsèque de la pièce de

monnoie. Ce n'eſt pas comme médaille que l'étranger l'apprécie : il n'attache aucun prix à l'empreinte, elle n'eſt rien pour lui ; il ne tient pas compte des frais de fabrication, mais ſeulement de la valeur effective de la matière.

Voyons à préſent quelles ſeront les ſuites du projet de faire ſupporter à la pièce de monnoie plutôt qu'au gouvernement lui-même, les frais de fabrication évalués aujourd'hui à 2 & demi pour cent ?

Du moment que la retenue ſur la fabrication des monnoies ſera connue de l'étranger, elle lui ſervira de baſe pour régler ſon change avec vous ; il le baiſſera ſur-le-champ de 2 & demi pour cent. Cette baiſſe influera auſſitôt ſur toutes vos opérations commerciales, qui préſentent un réſultat beaucoup plus conſidérable que celui de la fabrication des monnoies ; &, la ſecouſſe qu'elles éprouveront ſe fera ſentir par contre-coup à l'induſtrie qu'elle découragera.

Pour vous en convaincre, il ſuffit de citer un exemple & de faire un calcul très-ſimple.

Nous avons en France huit hôtels des monnoies. Suppoſons que trois ſoient en activité, & qu'ils puiſſent fabriquer annuellement cent millions. En fixant la retenue à 2 & demi pour cent, les frais de fabrication pour l'année ſeroient de deux millions cinq cent mille livres.

On évalue ordinairement le commerce de la France avec l'étranger à dix-huit cent millions au moins par an. La perte de deux & demi pour cent qu'il vous fera ſupporter par l'opération de ſon change ſera de quarante-cinq millions que vous ſacrifierez pour retenir deux millions cinq cent mille livres. C'eſt donc une perte réelle de quarante-deux millions cinq cent mille livres dont les puiſſances étrangères s'enrichiront, & qui grèvera le commerce en général.

Il eſt encore un inconvénient que je ne puis paſſer ſous ſilence. Suppoſons votre monnoie de change avec ſon titre, ſon poids & ſa retenue, en circulation ; ſuppoſons que la

rareté des matières ne permette plus de fabriquer : vos relations commerciales avec l'étranger ne changeront pas ; elles feront toujours les mêmes ; elles supporteront toujours la perte de deux & demi pour cent : alors, au lieu de perdre quarante-deux millions cinq cent mille livres par année, vous en perdrez quarante-cinq.

Il eſt donc de l'intérêt de la France que les frais de fabrication ſur la monnoie ſoient à la charge du gouvernement plutôt qu'à celle des citoyens. Nous avons un exemple frappant de cette vérité dans la nation anglaiſe, à laquelle on ne refuſera pas ſans doute des connoiſſances en économie politique. Parfaitement inſtruite de ſon propre commerce, elle étudie & connoît également celui des autres ; elle n'ignore rien de leur poſition, & calcule ſur leurs fautes comme ſur leur induſtrie ; elle ſe gardera bien de tirer un impôt de ſa monnoie même ; elle lui laiſſera comme aujourd'hui ſa valeur entière, & elle aimera mieux ſupporter les frais de fabrication que de ſe rendre tributaire, dans cette partie, de tous les autres gouvernemens.

Je ne puis me diſpenſer de faire ici quelques obſervations ſur les dépenſes immenſes que préſente la fabrication des monnoies. Jamais les arts n'ont été portés à un plus haut degré de ſplendeur ; des inventions, toutes plus ingénieuſes les unes que les autres, ſe ſont ſuccédé avec rapidité ; & cependant on n'apperçoit pas dans la fabrication des monnoies cet eſprit créateur qui ſimplifie & économiſe les frais. C'eſt ſans doute à l'inſouciance de l'ancien gouvernement qu'il faut s'en prendre. Preſſé par une pénurie toujours renaiſſante, il calculoit les bénéfices momentanés, ſans s'inquiéter des inconvéniens graves qui en réſultoient. Peut être auſſi pourroit-on l'attribuer aux hommes inhabiles qui, ſans avoir les connoiſſances & les talens que cette partie exige, osèrent s'en charger. Il faut à la tête des monnoies des hommes éclairés dans le ſyſtême monétaire, des machiniſtes intelligens & adroits. Ce n'eſt pas à force de monde & de bras que le travail doit s'y faire, mais par le jeu ſimple

& calculé des machines. Il paroît que tous les travaux ſont longs & pénibles : fonte, alliage, déchet, gravure, ajuſtage, monnoyage, repoliſſage, tout enfin occupe un monde immenſe. On voit quatre cents perſonnes au moins dans les ateliers, tandis qu'on pourroit ſuppléer à ce nombre par des machines avec leſquelles très-peu de bras feroient un prompt ſervice. Il ne faut pas oublier que moins il y a de frais dans une adminiſtration, plus la comptabilité eſt facile.

Je citerai encore l'Angleterre à cet égard, parce qu'elle fait porter par-tout l'économie la plus grande. Elle n'a qu'un ſeul atelier monétaire ; il eſt confié à un homme inſtruit qui joint la pratique à la théorie de ſon état. Cet atelier ſeul ſuffit pour le ſervice du gouvernement ; des machines ſimples y épargnent les bras, & il en faut beaucoup moins pour toute l'Angleterre que dans le ſeul atelier de Paris.

Soit que vous vous déterminiez à faire ſupporter les frais de fabrication à la monnoie même, ſoit que vous les mettiez à la charge du gouvernement, il eſt toujours preſſant de diminuer les dépenſes en ſimplifiant les procédés. Le Directoire a déja fixé ſon attention ſur cet objet important, en vous invitant à reconnoître, comme vous l'avez fait, les travaux d'un citoyen dans la perfection & la célérité de la fabrication des monnoies : alors les frais de deux & demi pour cent qu'on vous propoſe ſe réduiront facilement à un demi pour cent.

Mais je n'adopte pas la propoſition qui vous eſt faite par la commiſſion de donner la fabrication des monnoies à l'entrepriſe, ſoit à pluſieurs individus, ſoit à un ſeul. Le gouvernement perd trop de ſa ſurveillance dans un pareil ſyſtême. J'y vois, d'ailleurs, pour un ſeul les mêmes inconvéniens que le rapporteur craint pour pluſieurs, avec cette différence qu'un ſeul fera ſa fortune où pluſieurs la feroient. En préſentant l'appât d'un dédommagement total des frais de fabrication, il les fera ſupporter à la pièce de monnoie ſeule ; il profitera de tous les avantages qu'on lui préſente ; il jouira de tous les moyens qu'on lui procure ; & quand il

n'aura plus rien à desirer, il abandonnera les ateliers dégradés, & les machines usées: alors le gouvernement sera forcé de faire des dépenses considérables pour les rétablir.

La suppression du vérificateur des essais, qu'on renvoie comme un surveillant plus incommode qu'inutile, justifie ces craintes: elles augmentent encore quand on voit le caissier remplacé par un contrôleur qui n'est pas chargé des mêmes fonctions.

On prétend que la place de caissier est inutile, & qu'elle ne fait qu'embarrasser la comptabilité: on fait valoir la responsabilité des directeurs, qui doivent justifier de l'emploi des matières qu'ils reçoivent.

Ces motifs paroissent spécieux quand on n'examine pas quelles sont les fonctions du caissier: il est obligé de tenir des écritures qui constatent les versemens des particuliers & les époques où ils doivent être payés. Il met nécessairement, par l'ordre de sa comptabilité, des obstacles à la cupidité que pourroit avoir un directeur. Il n'en sera pas ainsi du contrôleur qui n'aura pas la recette, & qui ne saura pas si les fonds, au lieu d'être rendus exactement à leur destination, ne sont pas employés à un autre usage: alors, le directeur ne manquera pas d'excuses pour justifier son inexactitude; il sera difficile, même impossible, de constater les obstacles qu'il fera valoir. Ce n'est pas là où la surveillance doit être plus active qu'il faut économiser sur elle.

Ces suppressions donneront-elles plus d'activité à la monnoie? Je ne le crois pas: elles ne pourront que nuire à la confiance en favorisant les abus. Il est facile de s'en convaincre par des faits même cités dans le rapport.

Un capitaliste, dit le rapporteur, *se présente avec mille kilogrammes dont il veut avoir l'argent le lendemain. On a beau lui observer qu'il faut que les matières aient le temps de passer par tous les degrés de fabrication; il se plaint: alors, chacun ayant la même prétention, il y a autant de plaignans que de spéculateurs.*

Ici l'on confond le citoyen malheureux que les besoins forcent d'aller à la monnoie, & qui est toujours rebuté, avec le capitaliste qui est toujours assuré de la préférence quand il sait s'y prendre.

Il faut examiner quel est le temps nécessaire pour la fabrication des mille kilogrammes dont il est ici question. Dix jours paroissent suffire. Après ce temps, le propriétaire a droit de s'attendre à toucher sa somme; mais s'il est trompé dans son attente, si ce n'est que trente ou quarante jours après le versement qu'il obtient sa parfaite liquidation, que doit-on naturellement penser, si ce n'est que le directeur a pu en détourner l'usage?

En effet, le délai nécessaire pour la fabrication étant expiré, le directeur touche le prix des matières. Ne peut-il pas en acheter pour son compte avec le produit, & renouveler ainsi deux ou trois fois son opération avant de liquider le propriétaire? Il peut le faire aujourd'hui sans que le caissier en soit instruit, sans que le contrôleur le sache. On donne bien au contrôleur la connoissance du moment de la recette, mais il n'en a point de celui de la sortie. Le remplacement du caissier par un contrôleur me paroît donc tout à fait illusoire, propre à perpétuer les abus & à diminuer la confiance.

On se plaint, tous les jours & avec raison, de la modicité de la fabrication actuelle. La monnoie de Paris frappe seule en ce moment, & ne frappe qu'environ quatre-vingt mille livres par jour, encore n'est-ce que depuis très-peu de temps. On a entravé l'activité des autres monnoies de la République, qui n'ont encore rien fait depuis qu'elles sont rétablies, quoique leurs dépenses soient toujours à-peu-près les mêmes. Cela tient au système de centralisation de toutes les monnoies à Paris; système à l'appui duquel vient à la vérité l'exemple de l'Angleterre, où l'on ne fabrique les espèces qu'à la tour de Londres: mais, chez les Anglais, une banque remplace le gouvernement pour les achats de métaux précieux. Ses nombreuses correspondances lui donnent

dans toutes les places de commerce des fonds toujours disponibles, à bureau ouvert, pour ses opérations ; en sorte que les vendeurs n'éprouvent jamais de retard. Le monopole de la banque est une suite naturelle & non forcée de ses grandes liaisons commerciales ; & le profit qu'elle en retire ne peut être regardé comme un accaparement, parce qu'il retourne tout entier au profit de l'Etat & à l'affermissement du crédit public : mais nous ne sommes pas dans une pareille position.

En n'offrant d'écoulement aux matières qu'à la monnoie de Paris, on les feroit refluer de toutes les parties de la République sur cette ville. Les matières étant en abondance sur la place, elles se tenoient à un prix modique. Alors, soit avec les fonds du public, soit avec les siens, il étoit facile à l'agiotage de profiter des bénéfices que leur prix offroit. Cependant la monnoie de Paris ne fabriquoit alors que soixante mille livres par jour ; mais les citoyens, indignés des lenteurs & des dégoûts qu'on leur faisoit éprouver lorsqu'ils y donnoient des matières, ont élevé fortement la voix. C'est depuis ces murmures qu'on s'est décidé à porter la fabrication à quatre-vingt mille par jour, & qu'on promet aujourd'hui de l'augmenter encore.

Je n'ai plus qu'une simple observation à faire ; c'est sur la réduction proposée du traitement des directeurs des monnoies.

Est-il bien politique, est-il bien sage de ne donner qu'une somme d'environ quinze cents francs à un homme dont les lumières & les soins doivent être inappréciables, & dont les besoins ne doivent plus se faire sentir au milieu des trésors de la République ? N'est-ce pas annoncer qu'il doit faire de grands profits sur les dépenses dont on veut le charger ?

Je me résume : il me paroît contraire aux intérêts de la République, que les frais de fabrication des monnoies soient à la charge des citoyens plutôt qu'à celle du gouvernement,

parce qu'elle en éprouvera une perte considérable dans son commerce & son industrie.

L'entreprise de la fabrication & la suppression qu'on vous propose me paroissent également nuisibles, parce que c'est confier à un seul homme les trésors de la nation, & diminuer la surveillance qu'ils exigent.

Dans le moment où le prix du numéraire se fait de plus en plus sentir, il est, sans doute, urgent de donner à la fabrication la plus grande activité, non-seulement dans la monnoie de Paris, mais encore dans toutes les autres. Il est temps de les tirer de l'inaction à laquelle elles avoient été réduites pour l'intérêt de quelques individus & au détriment de tous les citoyens. L'un des projets contient à la vérité cet avantage; mais comme il est lié avec le plan général de la commission, je ne crois pas qu'il puisse être adopté tel qu'il vous est présenté.

Du reste, une loi n'est pas nécessaire pour faire travailler toutes les autres monnoies comme celle de Paris. Aucune ne le leur défend; il suffit de ne pas mettre obstacle à leur activité.

Remarquez que le Directoire vous a demandé seulement l'une des mesures que l'on vous propose; & l'on saisit cette occasion pour tout changer. Il est sans doute des objets sur lesquels vous pouvez prononcer sans le consulter; mais il en est aussi dont vous ne pouvez acquérir la connoissance que d'après les renseignemens que l'on vous donne: tel est celui dont il est ici question.

Je demande qu'avant de rien statuer sur les différens projets qui vous sont soumis, il soit fait un message au Directoire pour l'inviter à vous indiquer les réformes qu'il croit indispensables à faire dans les hôtels des monnoies, les moyens de les administrer & de pourvoir à leurs dépenses de la manière la plus économique.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an 5.